Commune de

SANARY-SUR-MER

Plan Local d'Urbanisme

Liste des Servitudes

Direction Départementale de l'Equipement

Var

Retour liste

4C

Edité le : 21/11/2002

SANARY-SUR-MER

A1 BOIS ET FORETS : Servitudes de protection des forêts soumises au régime forestier et instituées en application des articles L.151.1 à L.151.6, L.342.2 et R.151.1 à R.151.5 du Code Forestier.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON*

Monsieur le Chef du Centre de l'Office National des Forêts Le France Entrée E 44 avenue du Général Noguès 83000 TOULON

☞ **Forêt communale d'OLLIOULES**

☞ **Forêt communale de SANARY SUR MER**

A2 DISPOSITIFS D'IRRIGATION : Servitudes attachées à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation instituées en application des articles 128.7 et 128.9 du Code Rural.

✉ *Monsieur le Directeur de la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région Provençale B.P.100 Le Tholonet 13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 1*

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON

☞ **Canalisations souterraines d'irrigation de la Société du Canal de Provence**

décret du 15/05/1963

A5 CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : Zones où ont été instituées, en application de la loi n°62.904 du 4 août 1962 et du décret n°64.158 du 15 février 1964, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.

✉ *Monsieur le Directeur de la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région Provençale B.P.100 Le Tholonet 13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 1*

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON

☞ **Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement.**

AC2 PROTECTION DES SITES : Sites inscrits. Sites classés. Zone de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée.

✉ *Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Agence de Toulon 244 avenue de l'Infanterie de Marine 83041 TOULON CEDEX 9*

SANARY-SUR-MER

☞ **SITE INSCRIT: Corniche du Golfe de Sanary comprenant les terrains, rochers, plages, lais de mer, etc...situés entre la R.N.559 et la mer, depuis l'embouchure du grand Vallat jusqu'à la limite commune ainsi que l'Etablissement dit ''Le Lido de la plage fleurie''.**

arrêté ministériel du 26/01/1942

EL7 CIRCULATION ROUTIERE : Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement 244 avenue de l'Infanterie de Marine B.P.501 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **Plan d'alignement du chemin communal n°101 dit de la Lange**

arrêté préfectoral du 14/01/1971

☞ **Plan d'alignement: Chemin communal n°102**

arrêté préfectoral du 14/01/1971

☞ **Plan d'alignement: Chemin communal n°103 dit de Beaucours**

arrêté préfectoral du 15/07/1971

☞ **Plan d'alignement: Chemin communal n°104 dit de Bacchus**

arrêté préfectoral du 14/01/1971

☞ **Plan d'alignement: Chemin communal n°2 de Bandol à Toulon**

arrêté préfectoral du 02/10/1973

☞ **Plan d'alignement: Chemin communal n°3 dit de St Roch**

arrêté préfectoral du 15/07/1975

☞ **Plan d'alignement: Chemin communal n°4 dit de l'Huile**

arrêté préfectoral du 14/01/1971

☞ **Plan d'alignement: Chemin communal n°5 dit de la Conférence**

arrêté préfectoral du 05/01/1971

☞ **Plan d'alignement: Chemin communal n°9 dit de la Vernette**

arrêté préfectoral du 15/07/1971

☞ **Plan d'alignement: Chemin départemental n°11**

SANARY-SUR-MER

☞ **Plan d'alignement: Chemin départemental n°211**

EL9 LITTORAL : Servitude de passage sur le littoral instituée en application de l'article L. 160.6 du code de l'urbanisme.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement 244 avenue de l'Infanterie de Marine B.P.501 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **Les propriétés privées, riveraines du domaine public maritime sont grevées, sur une bande de 3 mètres de largeur, d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons.**

I3 GAZ : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz. Loi du 15 juin 1906 (art, 12) modifiée par les lois du 19 juillet 1922, du 13 juillet 1925 (art, 298) et du 4 juillet 1935, les décrets du 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1958 et n°67-885 du 6 octobre 1967.

✉ *Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement Subdivision de Toulon 1041 avenue de Draguignan Z.I. Toulon Est B.P.337 83077 TOULON CEDEX 09*

Gaz de France - Région Méditerranée Division Soutien Intervention 39, rue de Lyon B,P,131 13317 MARSEILLE CEDEX15

☞ **Canalisation de transport de gaz artère AUBAGNE-BANDOL-TOULON Ø 150**

G.D.F. Région Méditerranée Exploitation Transport 5, rue de Lyon 13015 MARSEILLE

I4a ELECTRICITE : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques, Loi du 15 juin 1906, article 12, modifiée par les lois du 19 juillet 1922 , du 13 juillet 1925 (art298) et du 4 juillet 1935, les décrets des 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1938 et le décret n°67,885 du 6 octobre 1967,

✉ *Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement Subdivision de Toulon 1041 avenue de Draguignan Z.I. Toulon Est B.P.337 83077 TOULON CEDEX 9*

Réseau Transport Electricité - Service E.D.F. Groupe d'Exploitation Transport Méditerranée Z.A.C. des Chabauds 13320 BOUC BEL AIR

☞ **Ligne 63 kV PONT D'ARAN-ESCAILLON.**

☞ **Ligne 63 kV PONT D'ARAN-LA CIOTAT**

☞ **Ligne 63 kV PONT D'ARAN-SIX FOURS**

SANARY-SUR-MER

☞ **Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.**

E.D.F. Subdivision de Toulon Place du Champ de Mars B.P.463 83055 TOULON

INT1 CIMETIERES : Servitudes relatives aux cimetières instituées par: L'article L.361.1 du code des communes, L'article L.361.4 du code des communes.

✉ *Prèfecture du Var Bd. du 112ème R.I. 83070 TOULON CEDEX*

☞ **Cimetière communal de Sanary**

Mairie de Sanary 83110 SANARY SUR MER

PM1 RISQUES NATURELS : Servitudes résultant des plans d'exposition aux riques naturels prévisibles et instituées en application de l'article 5-1, 1er alinéa, de la loi n°82.600 du 13 juillet 1982.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement 244 avenue de l'Infanterie de Marine B.P.501 83041 TOULON CEDEX 9*

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Cité Administrative-place Noël Blache - B.P 122 - 83071 TOULON CEDEX

☞ **Plan de Prévention des Risques: mouvements de terrain valant servitude au titre du décret n°95-1089 du 5/10/95.**

arrêté préfectoral du 29/10/1981

PT1 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du code des postes et télécommunications.

✉ *Direction des Travaux Maritimes B.P. 71 83800 TOULON NAVAL*

☞ **Centre radioélectrique de Sanary**

Arrêté Ministériel du 10/01/1994

☞ **Centre radioélectrique de Six Fours Fort**

décret du 08/12/1981

SANARY-SUR-MER

PT2 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications.

✉ *Direction des Travaux Maritimes B.P. 71 83800 TOULON NAVAL*

Direction Régionale de France Télécom Immeuble "Vecteur" 107 boulevard Henri Fabre B.P.114 83071 TOULON CEDEX

☞ **Faisceau hertzien du Fort de Six Fours à la Ste Baume-Pic de Bertagne**

décret du 08/08/1986

☞ **Faisceau hertzien La Ciotat Bec de l'aigle-Six Fours Fort**

décret du 04/03/1987

T1 VOIES FERREES : Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par: La loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer; l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.

✉ *Monsieur le Directeur Régional de la S.N.C.F. Division de l'Equipement Esplanade St Charles 13232 MARSEILLE CEDEX 1*

☞ **Ligne S.N.C.F. MARSEILLE-VINTIMILLE**

Retour liste